



Obligation de travaux dans un appartement

Par **françois**, le **20/07/2009** à **22:01**

Bonjour, suite a un degat des eaux dont l'origine est l'appartement au dessus du mien, les murs se sont dégradés. J'ai d'ores et déjà fait intervenir mon assurance pour les travaux de refection de peinture.

Toutefois la fuite provenant de l'appartement de dessus a continuer de deteriorer les murs qui commencent à devenir insalubres.

En l'état, la refection des murs doit etre à la charge du bailleurs ou bien du locataire?